

PROCÈS-VERBAL

Du Conseil d'école du jeudi 20 octobre 2022

Heure de début de séance : 18h00

Personnes présentes : Mme Prud'homme, Maire-adjointe aux affaires scolaires, Mmes et M. Bernadat, Toussaint, Foucreau, Chevolleau, Crespin, Ouvrard, Haguenier, Chevallier, Lechien-Renard, Pichereau, Minault, Gaillard, représentant-e-s des parent-e-s d'élèves, Mmes Fabre, Daubé, Delaunay, Divet, Porhel, Garda, Noble, Bruneau-Sanmarti, Fort, Girault-Coudert, Lenormand, Pilleboue, Daubanton, enseignantes, Mme Aubry, directrice, Mme Porphire, directrice du périscolaire,

Personnes excusées : Mme Havard, M. Boissay, enseignant-es, Mme Cholat, IEN,

Résultats des élections

Nombre d'électeurs inscrits : 550 ; nombre de votants : 259 ; bulletins blancs ou nuls : 11, suffrages valablement exprimés : 248 ; taux de participation : 47.09 en augmentation de 6 points. Sont élu-e-s au quotient électoral : Mmes et M. Bernadat, Allamèlou, Toussaint, Foucreau, Chevolleau, Joubel, Crespin, Ouvrard, Méron-Benard, Haguenier, Chevallier, Lechien-Renard, Pichereau, Bourdel, titulaires, Mmes et M. Laffont, Minault, Olive, Gaillard, Lalevée, suppléants

Vie scolaire

Organisation pédagogique : équipe et répartitions

Mme Daubé : 24 CP

Mmes Fabre et M. Boissay (vendredi) : 25 CP

Mme Delaunay : 16 CP, 8 CE1, soit 24 élèves

Mme Porhel : 26 CE1

Mme Divet : 17 CE1, 7 CE2, soit 24 élèves

Mme Garda : 26 CE2

Mme Noble : 25 CE2

Mme Bruneau-Sanmarti : 13 CE2, 10 CM1

Mme Fort : 26 CM1

Mme Girault-Coudert : 26 CM1

Mme Havard et M. Boissay : 26 CM1

Mme Lenormand : 27 CM2

Mme Pilleboue: 27 CM2

Mme Daubanton : Ulis (12 élèves inclus dans les classes)

Mme Aubry : directrice

Effectif et répartition : 65 CP, 51 CE1, 71 CE2, 88 CM1, 54 CM2, les élèves d'ULIS sont désormais comptabilisés dans les classes, mais 12 élèves affectés au regroupement, soit 329 élèves répartis sur 13 classes. Moyenne à 25.3. Moyenne en hausse de 2 élèves par classe qui n'a pas permis de respecter l'engagement présidentiel des classes de CP et CE1 à maximum 24 élèves.

Rentrée difficile avec des enseignant-es nommées tardivement : Mme Havard nommée le 13 juillet, quand les écoles sont fermées. Travaille à 50% complété dans un premier temps par Mme Gonçalves pour 20%, 30% du temps restant devait être assuré par M. Boissay. Mme l'Inspectrice a entendu nos vives réserves quant à un CM1 pris en charge par trois enseignant-es. Donc dès le mardi 6/09, M. Boissay a été missionné pour compléter à 50% Mme Havard.

Le poste ULIS n'a pas été pourvu. Mme Daubanton s'est proposée pour prendre en charge l'ULIS pour cette année scolaire afin d'en sécuriser le fonctionnement. Nous avons reçu l'accord de l'inspectrice. Le poste de CE2 s'est donc retrouvé sans enseignante.

Mme Noël a été nommée pour assurer le remplacement sur le CE2 vaquant, et Mme Noble a été nommée le 3 octobre pour prendre la classe en charge jusqu'à la fin de l'année.

Mme Giacalone assure le vendredi en complément de Mme Fabre, mais seulement jusqu'à fin octobre. M. Boissay prendra la relève au retour des vacances de la Toussaint.

Concernant les accompagnants pour les élèves en situation de handicap, il y a une AESH à temps complet pour le dispositif ULIS, Mme Avez, et quatre AESH-mutualisées, Mmes Bernard, Gallon, Dodin, Romeu. Elles accompagnent chacune trois élèves. L'une d'entre elles accompagne son troisième élève sur l'école de Notre Dame d'Oé.

L'école accueille une jeune service civique pour l'année scolaire complète, Siriane Croibier, qui a beaucoup de missions.

RASED : La maitresse E, Mme Poupon

Mme Poupon intervient à la demande des enseignants après autorisation des parents. Un bilan est fait puis aide en petits groupes. Missions de prévention pour repérer des fragilités en phonologie. Co-intervention possible au sein de la classe. Présente le lundi et le vendredi matin.

La psychologue scolaire, Mme Falquet, tient une permanence téléphonique tous les lundis matins et doit être sollicitée directement par les parents. Elle intervient sur un bassin de 1800 élèves environ.

Inclusion scolaire :

- Le dispositif Ulis comprend 12 élèves en situation de handicap. Ils sont inclus dans une classe de référence (âge -1) pour les apprentissages qu'ils sont capables de suivre : 1 en CP, 3 en CE1, 2 en CE2, 3 en CM1, 3 en CM2. Au sein du regroupement, ils travaillent en petits groupes avec l'enseignante-coordonnatrice et une AESH collective.
- Inclusion : Les élèves reconnus porteurs de handicap par la MDPH bénéficient d'un programme personnalisé de scolarisation (PPS). Ces enfants sont inclus totalement dans le cursus scolaire standard au sein des classes ordinaires : 1 en CP, 2 en CE1, 3 en CE2, 3 en CM1, 3 en CM2. Nombre de PPS multiplié par 3 cette année. Tous ces élèves ont des adaptations pédagogiques leur permettant de progresser selon leurs capacités. Ils n'ont pas forcément d'AESH.

Quatre élèves en attente du traitement de leur dossier par la MDPH.

2 AESH travaillent le midi, payées par la Mairie, pour accompagner des élèves qui ont besoin de calme au regard du volume d'élèves présents le midi.

Projets pédagogiques et éducatifs.

Notre candidature n'a pas été retenue pour un intervenant musical en formation au CFMI.

L'action école et cinéma est reconduite pour tous.

Opéra : CM1 de Mme Havard et CE2/CM1 de Mme Sanmarti, le 18 /11. Le Fabulatographe
Course d'orientation avec l'USEP le 22 novembre sur l'île de la Métaierie pour les CP et CP/CE1, pour les CE2 de Mme Garda et les CM1 de Mme Fort. En attente de validation

Basket école : à voir après les vacances de février

Développement durable : intervention « agriculture et alimentation » sur 3 séances. La 1ère 14 et 15 novembre. Concerne les classes de Mmes Daubé et Fabre.

Unicef, Monnaie Ville amie des enfants. Travail de toutes les classes autour des droits de l'enfant en partenariat avec la mairie, l'ALSH et le DAJ.

Projet classe de mer à Pénestin, CE1/CE2 Divet, CE1 Porhel, CE2/CM1 Sanmarti – Mytiliculture, le vent, land art, veillée feu de camp ... Budget de 180 euros par famille mais souhait de baisser le coût grâce aux actions.

Natation scolaire

Les deux classes de CM2 bénéficieront d'un cycle de 10 séances à la piscine de Château-Renault tous les mardis du 13 décembre au 14 mars. Sous réserve du maintien de l'ouverture de la piscine en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Règlement intérieur

Proposition de modification du règlement intérieur :

*Les heures de cours sont les suivantes : 8h45/12h00 et 14h00/16h00, APC 11h45/12h15 les lundi mardi, ou 16h/16h45 le mardi. L'accueil est assuré 10 minutes avant le début des cours. Les parents sont tenus de respecter les horaires de l'école. **Les récréations** : 15 à 20 minutes par matinée, de 0 à 15 minutes les après-midis.*

Réponses pédagogiques et sanctions possibles

Les réponses pédagogiques et sanctions sont portées à la connaissance des élèves et de leurs parents via l'échelle de sanction collée en début d'année dans le cahier de liaison.

La compréhension par l'élève de sa transgression et l'adhésion à la sanction seront recherchées, L'échelle de sanctions sera présentée en conseil d'école en même temps que le règlement intérieur qu'elle complète.

Présentation de l'échelle de sanctions

Modification adoptée à l'unanimité.

Coopérative scolaire

La vérification des comptes de la coopérative scolaire s'est faite le jour de la mise sous pli du matériel électoral, les parents élus y ont contribué. Le solde des comptes de la coopérative scolaire est de 5 338.73 euros, dans la moyenne basse de ces 10 dernières années, mais en en attente d'une subvention pour l'intervention des Zinzins.

Politique numérique

Toutes les classes sont pourvues de TNI. La Municipaliatié envisage maintenant de renouveler les plus anciens. L'école rencontre des difficultés avec la maintenance et le dépannage

Une demande de photocopieur est renouvelée pour le second bâtiment vu le nombre d'enseignants et la configuration des lieux. Le photocopieur atteint bientôt le million de copies, il va falloir envisager son remplacement.

Mme Aubry renseigne le site web école Beneyluschool suite aux événements d'école.

Hygiène et sécurité

Un exercice incendie a eu lieu le 15/09, il a fallu 1 min 25 pour évacuer les 325 élèves et les 21 adultes présents, 2 minutes 34 avec le comptage.

Alerte au moment où les enfants circulent par 2 dans les couloirs pour l'appel cantine.

EXERCICE PPMS attentat intrusion, le 17 octobre 2022

Participant : 320 élèves, 14 enseignantes, 5 aesh, 1 service civique,

Observateurs : Gendarmes Piersiela et Belliard, brigade de Monnaie Mmes Méron-Besnard et Ouvrard, représentant-es des parents d'élèves au Conseil d'école, Mme Aubry, directrice école.

Scénario : un intrus imaginaire menace une classe imaginaire dans le préau couvert, empêchant la fuite par l'escalier central.

L'exercice se passe en deux temps. Un observateur donne à une classe la consigne de s'échapper sous la direction de l'enseignante. Restitution immédiate des observations.

Quand les classes sont passées une par une, évacuation simultanée de la totalité de l'école.

Les enfants, préparés à l'exercice, ont pour consigne de suivre l'enseignante vers la sortie la plus adaptée.

Attitudes des enfants : Grand sérieux dans l'exercice de tous les enfants. Silence respecté, rapidité d'évacuation.

Attitudes des adultes : - Les enseignantes ont bien pris la tête du groupe avec réactivité lors de la phase 1. Une seule marchait à reculons pour observer son groupe sans exercer un contrôle vers l'endroit où elle se dirigeait.

Alerte : - lors de la phase deux, alerte par le groupe WhatsApp école.

- Remplaçante mise en alerte par la fuite des autres classes
- Appel téléphonique aux classes qui n'étaient pas sorties.

Points à améliorer : - absence d'un système d'alerte lumineux dans chaque salle et déclenchable de partout : 1 classe n'a pas évacué en phase deux faute d'avoir entendu l'alerte WhatsApp. Cette classe n'a pas répondu à l'appel téléphonique sur le portable de l'enseignant et n'a pas réagi aux coups de sifflet sous sa fenêtre. Le groupe en informatique a évacué après appel téléphonique de la directrice, et deux classes après avoir été informées par une observatrice.

- Pas de communication entre les adultes : prévenir les classes devant lesquelles on passe
- Fermer les portes derrière soi (ne fait pas l'unanimité) installer des verrous et non pas des serrures sur les portes intermédiaires du préau
- Installer des films occultants sur les vitres intérieures, préau.
- Mettre les bras en l'air en dehors de l'école seulement à la vue des forces de l'ordre.

Points positifs :

- Grande rapidité de l'évacuation
- Grande qualité de silence, à garder jusqu'à l'annonce de la fin de l'exercice.
- Points de sortie identifiés et ajustés par les adultes

Pistes pour l'exercice suivant : - travailler à nouveau se barricader, s'alerter

Hygiène :

Mme Aubry souligne le travail important des agents communaux.

Demande que chaque classe ait une trousse à pharmacie pour aller en sport ... La mairie a répondu favorablement.

Livraison des packs d'eau pour le plan de mise en sureté.

Problème d'aération dans certaines classes qui ne peuvent être ou insuffisamment aérées.

Il est à nouveau demandé (comme chaque année) des casiers sous le préau afin que les élèves déposent leur manteau lorsqu'ils sont dans la cour.

Mesures COVID

4 niveaux de vigilance ont été mis en place par le Ministère.

VERT et ORANGE			
	matin	A-midi	récréations
CM2 Lenormand, Pilleboue, CM1 Havard, Girault, Fort, CE2/CM1 Sanmarti, CE2 Noble, Garda	8H45/12H	14H/16H	10H15/10H35
CP Daubé, Fabre, CP/CE1 Delaunay, CE1 Porhel, CE1/CE2 Divet,			10h15/10H30 14h45/ 15h

Niveau orange, entrée et sortie par 2 portails
Niveau orange, restauration sur des tables nominatives

ROUGE			
matin	A-midi	récréations	
8H45/11H	13h/16h	14H15/14H30	GROUPE 1 CM1 Havard, Girault CM2 Lenormand, Pilleboue
8h45/11h45	13h45/16h	10h05/10h25	GROUPE 2 CE2 Noble, CE2/CM1 Sanmarti CM1 Fort
8h45h/12h	14h/16h	10h30/10h50	GROUPE 3 CE2 Garda
		10h30/10h45 14h45/15h	CE1 Porhel, CE1/CE2 Divet
8h45/12h15	14h15/16h	10h50/11h05 15h/15h15	GROUPE 4 CP Daubé, Fabre, CP/CE1 Delaunay

Entrée et sorties par 2 portails, éventuellement 3

restauration sur des tables nominatives,

désinfection entre chaque service

Relation école famille

Les réunions de début d'année ont pu avoir lieu.

Des rendez-vous individuels systématiques organisés sur certains niveaux.

Il devient très difficile de communiquer sur les remplacements car les informations changent dans l'heure et ne passent pas forcément par mon intermédiaire.

Les parents d'élèves précisent qu'ils seraient plus simple de ne plus communiquer à ce propos.

Remerciements pour la compréhension dont font preuve les parents.

Questions des parents :

1/ Pourquoi l'étude dirigée n'est-elle accessible qu'à partir du CE2 ? Certains parents qui récupèrent tardivement leurs enfants à l'ALSH aimeraient qu'ils puissent commencer à faire leur devoir. Serait-il possible de réserver un espace au calme pour que les enfants puissent faire leurs devoirs – de façon autonome - après le goûter ?

Les devoirs en CP-CE1 sont surtout axés sur la lecture. L'Alsh, en concertation avec les enseignants, pense que c'est important que les parents se mobilisent sur la lecture. Études mises en place après les vacances de la Toussaint avec 2 groupes de 10 élèves encadrés par des étudiants les lundis, mardis et jeudis, de 16h à 17h15 avec le goûter apporté par les enfants. . Il n'y a plus d'enseignantes volontaires pour assurer les études.

2/ Pour ne pas être facturé par l'ALSH en cas d'absence pour raison médicale, il est demandé aux parents de justifier l'absence de l'enfant par un certificat médical. Or, sur la commune, il est de plus en plus difficile d'obtenir un rendez-vous dans la journée (voir dans la semaine pour cause de pénurie de médecin). Dans ce cadre, peut-on envisager une évolution des règles / justifications ? Est-il envisageable de faire attester par un infirmier, un pharmacien, ou une autre instance que l'enfant soit malade ?

Possible d'avoir un autre document justifiant comme un document de l'employeur. En cas de covid, pas besoin de certificat. La suppression du jour de carence est à l'étude.

Séance levée : Fin du conseil d'école à 19h20, Mme Aubry remercie les personnes présentes à ce premier conseil d'école.

Secrétaire de séance : Mme Daubanton

La présidente, Mme Aubry

Pièces complémentaires : règlement intérieur, échelle de sanctions

Jeu 30 mars : prochain conseil d'école

Mardi 13 juin : dernier conseil de l'année